

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL69

présenté par

Mme Pires Beaune, rapporteure pour avis au nom de la commission des finances

-----

### ARTICLE 35 A

I.– À l'alinéa 2, substituer aux mots : « d'intégration fonctionnelle », les mots : « de mutualisation des services ».

II.– En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à lever l'ambiguïté qu'engendre la création du coefficient d'intégration fonctionnelle prévu par cet article, dont l'acronyme (CIF) est identique au coefficient d'intégration fiscale dont il s'inspire. Pour éviter la confusion entre ces deux dispositifs, il est proposé de retenir les termes « de mutualisation des services ».